



22-2026

DELIBERATION N°1
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 31/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six le 31/03/2026, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 27/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, David-Alexandre VIALON, Fabien DUPERON.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND,

Objet : : vente de la maison Demare

M. Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été trouvé un acquéreur pour la maison Demare, un compromis de vente va être signé pour un montant de 87 000 €. Le but de cette transaction est de faire plusieurs logements.

Monsieur le Maire demande au conseil de :

Accepter la vente Maison Demare ainsi que la proposition reçue ;

L'autoriser à signer tout document concernant cette vente.

Le conseil municipal, après délibération :

Décide à l'unanimité de :

Accepte la vente Maison Demare ainsi que la proposition reçue ;

Confirme que la somme revenant à la commune est de 87 000 € net vendeur

Charge le Maire ou son représentant de toutes démarches et signatures nécessaires.

31/03/2026

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 07/04/2026

La secrétaire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260331-Delib1-cm5-2026-DE

Le maire certifie que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 07/04/2026

Réception par le préfet le 07/04/2026